

Casablanca, le mardi 06 Juin 2017

DECISION D'ANNULATION
D'APPEL D'OFFRES N°16/2017/CTSA-S

- **Maitre d'ouvrage : CASABLANCA TRANSPORT EN SITE AMENAGE SA**
- **Objet : Projet de réalisation des lignes de tramway T2, T3, T4 et d'ouvrages d'art dans la ville de Casablanca.**

« Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux »

- Vu Le Règlement des marchés de la société Casa Transports fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la société ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
- Vu que la réponse à la question posée par un membre du groupement titulaire du marché d'exécution des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre de réalisation des travaux et du Matériel Roulant concernant le projet de construction de la ligne T2 et l'extension de la ligne T1 de Casablanca, et qui n'a pas été diffusée à tous les concurrents.
- Vu l'alinéa « a » du paragraphe « 2 » de l'article « 45 » du Règlement des marchés de la société Casa Transports.

Le directeur général « Autorité compétente » de la société Casa Transports « Maitre d'ouvrage », décide, en date du 06/06/2017, l'annulation de l'appel d'offres en cours.



Fait à Casablanca, le mardi 06 juin 2017

Le Directeur Général

Youssef DRAISS

